

ASSEMBLEE NATIONALE

Séance du 30 mai 2011

M. Yves Vandewalle. Je tiens d'abord à saluer l'initiative de notre rapporteur, à qui revient le mérite d'une proposition de loi que je suis heureux d'avoir pu cosigner.

Les sapeurs-pompiers volontaires jouent en effet un rôle essentiel dans notre dispositif de protection des populations. Maire d'une commune de 1 700 habitants pendant de très longues années, j'en ai fait l'expérience. Je savais alors pouvoir compter sur le dévouement de la dizaine de pompiers volontaires qui formaient mon centre de première intervention.

Dans un pays où la solidarité est un thème de discours récurrent, j'ai vu des citoyens s'engager réellement au service des autres avec tous les efforts que cela implique. Cela mérite la reconnaissance de la nation et cette proposition de loi y contribue en améliorant leur condition statutaire.

L'un de leurs atouts majeurs est sans conteste la proximité et la connaissance du terrain, gage de la rapidité d'intervention. Or nous savons tous que cette rapidité est un élément majeur de l'efficacité, aussi bien pour sauver des vies que pour lutter contre un début d'incendie.

Pour terminer, je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur deux points.

Il faut rester dans le domaine du raisonnable en matière de formation des sapeurs-pompiers volontaires. J'ai constaté des exigences abusives et j'espère que les dispositions que nous allons voter vont permettre d'y porter remède. Si un volontaire a besoin d'être formé – cela est incontestable –, c'est aussi quelqu'un qui a un métier et une famille. Il faut savoir trouver le juste équilibre et la complémentarité nécessaire avec les sapeurs-pompiers professionnels.

D'autre part, cette loi n'est pour moi qu'une étape, et il est plus que temps de prendre des mesures pour améliorer le fonctionnement des SDIS. J'étais intervenu ici même à ce sujet en 2008 à l'occasion de l'examen du budget de la sécurité civile ; force est de constater que nous attendons toujours. Or l'augmentation massive du budget de fonctionnement des SDIS devient problématique pour les conseils généraux. Elle est pour une part due à une inflation des normes et à des modifications réglementaires dont la pertinence, il faut bien le dire, ne saute pas toujours aux yeux. Bref, il est temps d'agir.

Mais, dans l'immédiat, cette proposition de loi constitue une avancée majeure. Je suis satisfait de voir aboutir cette proposition d'initiative parlementaire, et, bien sûr, je la voterai.